



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.1/2000/11  
14 mars 2000

ORIGINAL : FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits  
Périssables et de l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la coordination de  
La normalisation des fruits et légumes frais  
(Quarante-sixième session, 23-26 mai 2000, Genève)

Point 3(f) de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA NORME FFV-46

KIWIS

Note du Secrétariat

Le présent document a été soumis par la délégation de l'Union Européenne et est reproduit tel qu'il a été reçu.

TRADE/WP.7/GE.1/2000/11

page 2

GE.00-

**Proposition de modification de la norme FFV-46 (Kiwis)**

1. Au point II (Dispositions concernant la qualité), paragraphe B (Classification), sous-paragraphe (ii) (Catégorie I), troisième alinéa, premier tiret, la note de bas de page suivante est insérée après le mot « forme » :

« (1) - Les fruits « plats » sont admis dans la mesure où le rapport du plus petit diamètre au plus grand diamètre est supérieur à 0,7. »

2. Au point II (Dispositions concernant la qualité), paragraphe B (Classification), sous-paragraphe (iii) (Catégorie II), troisième alinéa, premier tiret, la note de bas de page suivante est insérée après le mot « forme » :

« (2) - La présence de fruits présentant un rapport du plus petit diamètre au plus grand de 0,6 est tolérée à la condition que les déformations du fruit ne soient pas trop marquées et que leur aspect n'en fasse pas des fruits doubles ou triples. »

3. Au point VI (Dispositions concernant la présentation), paragraphe D (Caractéristiques commerciales), deuxième alinéa, les mots « dans le cas d'une présentation non rangée » sont supprimés.

4. Au point VI (Dispositions concernant la présentation), paragraphe D (Caractéristiques commerciales), troisième alinéa, les mots « (facultatif) » sont ajoutés.